



## Se faire soigner sans se faire arrêter !

Médecins du monde lance une pétition pour dénoncer la circulaire « Sarkozy-Clément » du 21 février 2005 qui explique aux préfets, aux procureurs et à la police les modalités et les lieux d'interpellation des sans papiers.

Dans ce texte sont cités :

- Les hôpitaux
- Les blocs opératoires
- Les centres d'accueil pour toxicomanes
- Les véhicules (bus associatifs, pompiers, ambulances )
- Les sièges d'associations
- Les foyers d'hébergement
- Les guichets de préfecture qui convoquent les sans papiers

Le code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) a durci considérablement la délivrance d'une carte de séjour ou d'une régularisation. Aujourd'hui il est quasiment impossible d'obtenir une carte de séjour . Des millions de résidents en France vont être des sans papiers, seront ils aussi sans soins ?

En tant que personnels soignants, nous devons assurer la protection des patients dans les lieux de soins. C'est de notre responsabilité mais aussi de notre honneur.

**NOUS NOUS DEVONS DE RESISTER** aux injonctions de l'administration quand elles sont contraires à l'éthique que nous revendiquons.

Dans quelques hôpitaux se développe des « cultures » de dénonciation ou de fichage. Partout nous devons dénoncer ces pratiques et réaffirmer que tout individu a le droit aux soins quelque soit sa nationalité, sa race, son âge, sa couleur.

Que l'on soit dans les services administratifs, soignants ou médico-technique, faites nous remonter tout événement ou procédure contraire aux droits fondamentaux des individus à être soignés.

Pour signer la pétition : <http://www.medecinsdumonde.org/mobilisation/petition>